



## **COMMUNICATION FINANCIERE**

## RÉALISATION DE L'OPÉRATION DE FUSION ENTRE TANGER MED PORT AUTHORITY ET SA FILIALE TANGER MED 2

Tel qu'annoncé dans le communiqué de presse publié le 5 juillet 2021, et dans le cadre de la réorganisation interne du pôle portuaire Tanger Med, les Conseils d'Administration de Tanger Med Port Authority (TMPA) et de Tanger Med 2 (TM2), réunis le 29 juin 2021, ont arrêté les termes du projet de fusion par voie d'absorption de TMPA par TM2.

A ce titre, les assemblées générales extraordinaires des actionnaires de TMPA et TM2 se sont réunies le 15 décembre 2021 et ont approuvé la fusion-absorption de TMPA par TM2 ainsi que la dissolution de TMPA sans liquidation.

En rémunération des apports réalisés par les actionnaires de TMPA et en application de la parité d'échange, TM2 a procédé à l'augmentation de son capital social d'un montant de 14.850.000.000 de dirhams par émission de 148.500.000 actions nouvelles à un prix d'émission de 100 dirhams par action et à l'annulation corrélative de 25.502.996 actions auto-détenues par Tanger Med 2.

Tel qu'approuvé par son Assemblée Générale extraordinaire, le nouvel ensemble aura pour dénomination sociale« Tanger Med Port Authority », par abréviation « TMPA » et sera en charge de la gestion et de l'exploitation du Port Tanger Med 1, du Port passagers et rouliers et du Port Tanger Med 2.